

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS
Annexe III à la convention pluriannuelle d'objectifs

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme, représentée par son Maire, Monsieur Roger VICOT, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal en date du 5 octobre 2016 et du Conseil Municipal de Lille en date du 7 octobre 2016, désignée ci-après par "la Commune", n° SIRET / 215 903 355 000014, Code NAF : 8411 Z,

D'une part,

ET :

L'association « **OSML ATHLETISME** » (n° de déclaration de la préfecture : W595003740 et n° de contrat pour les responsabilités civiles : 7452561, N° SIRET : 448 181 503 00013, Code APE : 9312 Z) ayant son siège social au Stade des Ormes, rue de Lompret à Lomme, représentée par Madame VAILLANT Claire, Présidente, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 26 Janvier 2018, désignée ci-après par "l'Association",

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties le 25 septembre 2019 suivant la délibération n°2019/13 du Conseil Communal de Lomme du 30 janvier 2019 et n°19/111 du Conseil Municipal de Lille du 1 février 2019.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous remplacent l'article 2 de la convention. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES LOCAUX ET DE MATÉRIELS MIS A DISPOSITION

2.1 - Identification des locaux :

La Commune met à la disposition de l'Association, qui accepte, les locaux suivants, en leur état actuel. L'Association déclare connaître parfaitement l'état des locaux et renonce par avance à tout recours envers la Commune.

1. le stade des Ormes, rue de Lompret à Lomme
 - le lundi de 9h00 à 11h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h30
 - le mardi de 17h00 à 20h30
 - le mercredi de 9h00 à 20h30
 - le jeudi de 9h00 à 11h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h30
 - le vendredi de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h30
 - le samedi de 08h30 à 13h00 (si compétition de 8h30 à 21h00)
 - le dimanche de 10h00 à 12h00 (si compétition de 08h00 à 21h00)

2. la salle de la Mitterrie A, rue de la Mitterrie à Lomme
 - le samedi de 09h30 à 12h30
 - le dimanche de 09h00 à 12h
 - en période hivernale (de novembre à mars)

3. Parc urbain en période hivernale de 17h00 à 20h00 pour les entrainements. Utilisation par des groupes encadrés, sous la responsabilité d'un entraineur qui devra ouvrir et fermer les grilles à chaque passage. L'entraineur sera garant du nombre de sportifs dans l'enceinte et de leur équipement afin de limiter les risques dus à l'obscurité

ARTICLE 3 - RESILIATION

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039, F-59014 LILLE Cedex.

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Tél. 03 59 54 23 42. Fax 03 59 54 24. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Lomme, le

Claire VAILLANT

Par Délégation du Maire,
Roger VICOT

Présidente de l'association
« OSML ATHLETISME »

Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

INVENTAIRE DES MATERIELS MIS A DISPOSITION
« OSML ATHLETISME »

Date	N° de bon - Désignation du matériel	Quantité	Total
	2002		
3/5	N°8 065 (fournisseur DIMASPORT) Barres de saut 14490 Perches Médecine ball 1.5 kg Médecine ball 2 kg Poids 3 kg Perche 335/50 Starting tripode Embout de perche x 4 Triple déca Double déca	2 1 3 3 1 1 2 1 1 1 1	
	Total		1 465,87 € TTC
3/5	N°8067 (fournisseur G.E.S.) Javelot mousse Butoir perche Barre de saut Marteau de 2 kg Marteau de 3 kg Javelot de 500 g	2 1 1 1 1 1	
	Total		410,23 € TTC
	2003		
10/7	N°0788 (TOP INFO) Camescope numérique CANON MV 650 I + étui Étui souple pour camescope numérique	1 1	
	Total		878,06 € TTC
	2004		
20/10	N°X008671 (TOP INFO) Appareil photo numérique avec housse de transport	1	414,93 € TTC
10/09	N°X002520 (DECATHLON ENGLOS) Valise collective 20 personnes	3	297,00 € TTC
	2005		
23/09	N°X011101 (ODELEC) Réfrigérateur KS 34 R425 FF énergie Classe A+ (appareil commun avec SRLD Football)	1	515,51 € TTC
	2006		
09/11	N°X014223 (MATSPORT TIMING) Système de départ sans fil Pistolet de starter	1 1	
	Total		2 631,76 € TTC
	TOTAL GLOBAL		6 613,36 € TTC

Fait à Lomme, le

BLONDEL Jérémie

Roger VICOT

Président de l'association
« OSML ATHLETISME »

Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme